

## Compte rendu de l'atelier sur le narcotrafic

Le vendredi 21 juillet 2000

Les arguments variés présentés par les conférenciers ont donné lieu à un riche débat non seulement sur le rôle des parlementaires dans la lutte au narcotrafic mais aussi sur la pertinence des différents moyens et des stratégies utilisées jusqu'à maintenant dans cette lutte.

Le premier conférencier, M. Eduardo Pando Pacheco, membre du Congrès de la République du Pérou, présente en détail la stratégie de son pays pour lutter contre le narcotrafic qui constitue, avec la création d'emplois, la recherche de stabilité économique et la protection de l'environnement, l'un des moyens retenus pour tenter d'éradiquer la pauvreté. Cette stratégie s'articule autour de trois axes complémentaires, soit: l'interdiction des drogues illicites dont l'objectif est de désarticuler les mafias nationale et internationale du narcotrafic, le développement de cultures de remplacement à la feuille de coca pour éviter de contribuer de façon perverse à l'augmentation de la pauvreté des producteurs, la prévention et la réduction de la consommation ainsi que la réhabilitation des consommateurs de drogues, pour limiter les impacts négatifs du narcotrafic sur la santé, la sécurité publique et la productivité de la population.

Malgré la mise en place en 1990 du *Programme national de prévention et de contrôle des drogues (1994-2002)* et la création de la Commission de lutte à la consommation de drogues (*CONTRADROGAS*) en 1997, le Pérou a dû adapter sa législation en matière de narcotrafic et d'interdiction des drogues pour la rendre plus efficace. Il met maintenant l'accent sur le programme de développement des cultures de remplacement et sur le programme de prévention de la consommation de drogues. Tout en traçant un portrait du danger qui découle de l'association des organisations impliquées dans le narcotrafic avec celles à caractère politico-terroriste, M. Pando souligne l'évolution rapide de la situation au cours des dernières années. Ainsi, il note qu'à mesure que les États-Unis d'Amérique intensifient leurs efforts pour faire réduire la production et fermer leurs frontières aux drogues illicites tout en resserrant les normes de certification liées à leur niveau d'aide extérieure, que se modifie la demande sur les différents marchés et que les mafias internationales créent des pressions en vue d'accroître la production, la dynamique interne tend à se détériorer. Il fait remarquer que la hausse de l'offre intérieure de drogues au Pérou entraîne une augmentation de la consommation ainsi que le développement des réseaux de commercialisation, de la délinquance juvénile et de la criminalité qui y sont associées.

Le cas du Pérou fait d'ailleurs ressortir l'interdépendance de la responsabilité des différents pays dans la lutte au narcotrafic et explique l'importance que les Péruviens accordent aux ententes régionales et aux traités internationaux visant à optimiser les efforts dans cette lutte. Au cours des dernières années, le Pérou a signé des accords bilatéraux avec l'Équateur (1999), le Brésil (1998), le Costa Rica (1999), la Colombie (1998), le Venezuela (1998), l'Uruguay (1998) et l'Espagne (1998). De plus, au sein de la Commission interaméricaine pour le contrôle de l'abus des drogues (CICAD-OEA), le pays collabore actuellement avec la Colombie, le Chili, l'Uruguay et l'Argentine en vue de la mise en application d'un projet-pilote pour s'attaquer au problème du blanchiment d'argent.

Le second conférencier est M. Belisario Solano Solano, député de l'Assemblée législative du Costa Rica et secrétaire général alternatif du Parlalino. Son exposé comporte des interprétations philosophiques du problème du narcotrafic, qu'il présente comme la suite de l'utopie politique née à Athènes il y a plus de 2000 ans, et qui s'est transformée de nos jours en l'utopie d'une Amérique qui serait entièrement libérée des griffes du narcotrafic. Il présente un «Décatalogue du législateur» dans sa lutte contre les drogues, à partir de la question: Quels seraient les gestes appropriés pour faire face au défi auquel nous sommes confrontés? Il propose ainsi trois éléments qui sont des conditions d'action, puis sept autres qui sont des conditions d'attitude, d'éthique ou de personnalité:

- 1- de se connaître soi-même et de faire en sorte, par l'exemple, que les autres se tournent aussi vers leur propre moi (pour que chacun donne un sens à sa vie);
- 2- de légiférer avec un sens de l'histoire (pour élever la conscience civique des peuples);
- 3- d'être toujours à l'intérieur de la société civile (pour agir comme intermédiaires actifs entre l'État et les groupes organisés de la société civile);
- 4- d'être courageux (parce que c'est une guerre où la vie des personnes qui ont le courage de lutter est vraiment en danger);
- 5- d'être responsables (pour que sauver des vies et les fondements des sociétés devienne un objectif central des parlementaires);
- 6- d'être visionnaires (parce que la lutte d'aujourd'hui préserve et prépare la société de demain);
- 7- d'être justes (parce que si les Parlements maintiennent une éthique de justice, cela aura un effet d'entraînement sur les citoyens);
- 8- d'être persévérants (parce que c'est une guerre sans trêve, puisque les activités des narcotrafiquants ne connaissent pas de répit);
- 9- d'être intègres (parce que la narcocorruption des personnages politiques cause autant de dommages à la société que le narcotrafic lui-même);
- 10- d'être habiles (parce que ruse et efficacité doivent être opposées à l'activité constante et aux stratégies des narcotrafiquants).

Selon M. Solano, les parlementaires doivent renforcer la législation locale et travailler sans relâche pour normaliser la législation au niveau régional ou continental, afin d'améliorer et de faciliter l'aide et la coopération internationales en vue de lutter contre la production, le commerce et la consommation des drogues ainsi que les autres formes de criminalité qui y sont associées, comme le blanchiment d'argent. En outre, les parlementaires doivent être conscients que leur participation à des organisations internationales qui luttent contre le narcotrafic est nécessaire, urgente et vitale, parce que cette criminalité est supranationale, qu'elle ne connaît pas de frontières et qu'elle constitue un crime contre l'humanité.

La recommandation finale (voir *Actes de l'Assemblée générale de Puerto Rico*), formulée grâce à la participation active des participants à l'atelier, constitue donc un résumé de leurs convictions, de leurs engagements et de leurs aspirations au sujet de la lutte au narcotrafic, qu'ils considèrent comme un sous-thème intimement lié au thème principal de cette Assemblée générale, soit l'éradication de la pauvreté dans les Amériques. Selon les participants, les solutions au problème du narcotrafic devront inévitablement surgir d'un cadre législatif approprié et, comme responsables de la création ou du perfectionnement de ces encadrements réglementaires, les parlementaires ne peuvent être en retard et se contenter de réagir aux événements.

C'est dans ce contexte que les parlementaires et les participants à cet atelier ont exprimé leur opinion sur des sujets aussi importants que: Quelle est la meilleure approche en matière de drogues, réduire l'offre ou limiter la demande, les défenseurs de l'une et l'autre de ces théories apportant d'ailleurs plusieurs arguments de poids? Peut-on réduire l'offre au moyen d'une politique d'interception? Comment peut-on réduire la demande? D'autres évoquent, comme une possibilité à étudier, l'option de la levée des sanctions. On aborde aussi le phénomène, observé au cours des dernières années, de la corrélation entre la consommation abusive de drogues et l'augmentation du taux de criminalité. On s'entend sur la nécessité d'accroître la prévention, une idée simple en théorie mais qui exige en pratique beaucoup de temps et d'efforts. Comme l'ont rappelé certains participants, il faut bien comprendre que la prévention se conçoit actuellement comme une approche qui englobe toutes les disciplines et les différents secteurs de la société. De nos jours, l'accent est mis sur le renforcement des structures de contrôle et de protection plutôt que sur les facteurs de risque.

On insiste enfin auprès de tous les législateurs pour qu'ils luttent contre les drogues en étant conscients de leur identité et des réalités propres à leur pays, avec une législation adaptée au moment historique, en étroite collaboration avec la société civile, avec courage, avec responsabilité, avec vision, avec justice, avec intégrité, avec une grande habileté et en s'appuyant sur l'aide de tous dans cette lutte, y compris la participation active des membres de la Conférence parlementaire des Amériques (COPA).